



La Ludothèque est un équipement culturel de la Ville de Lons le Saunier. C'est un lieu de convivialité autour du jeu et du jouet ainsi qu'un espace éducatif et d'échanges facilitant la communication entre les générations. Elle met à disposition des jeux ou jouets qui peuvent être empruntés ou utilisés sur place.

Article 1 : Les missions de la Ludothèque

La Ludothèque est un service public de la ville de Lons le Saunier ouvert à tous. C'est un espace de vie culturel, structuré autour des jeux et jouets qui permet d'accueillir des personnes de tout âge à travers ses activités de jeu sur place ou à emprunter.

Elle met à disposition de ses adhérents, un stock varié de jeux et jouets. Le personnel est disponible pour conseiller, expliquer, et aussi jouer avec le public quand le besoin est présent.

Elle a pour vocation de « donner du plaisir à jouer » favorisant ainsi l'expérimentation, la socialisation, l'intégration et le partage des cultures, sans contrainte et jugement.

Article 2 : Jeu sur place

L'adhésion à la Ludothèque permet le jeu sur place (salle de jeux sur table et/ou salle de jeux).

Pour les non-adhérents, un ticket d'animation est proposé pour une séance de jeux. En cas d'affluence, le temps de jeu pourra être limité.

Les horaires d'ouverture de la Ludothèque sont affichés à l'entrée de l'établissement, sur Google et sur le site internet.

La Ludothèque n'est pas une garderie. Les enfants de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte responsable.

A partir de 12 ans, les enfants ont accès à la Ludothèque seuls mais restent toutefois sous la responsabilité de leurs parents.

Il est formellement interdit de manger, de boire, de fumer, de vapoter, de faire entrer des animaux ou des objets dangereux ou illicites au sein de la Ludothèque.

Tout usager se doit de respecter les locaux, le mobilier, les jeux, les jouets et autrui.

Tout jeu utilisé devra être vérifié et rendu aux ludothécaires.

Chaque adhérent est responsable de la bonne tenue du jeu ou du jouet (inventaire et hygiène) que ce soit à la Ludothèque ou à l'extérieur des locaux. Tout manquement devra être signalé au personnel.

Article 3 : Adhésion et prêt de jeux

L'accès à la Ludothèque doit obligatoirement donner lieu à une inscription et au règlement de l'adhésion (abonnement ou ticket animation).

Pour toute inscription, il vous sera demandé une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Le prêt de jeux est inclus dans le coût de l'adhésion annuelle.

L'adhésion individuelle prend en charge : un abonnement d'un an, le prêt de 2 jeux/jouets sur une période de 4 semaines maximum et l'accès illimité aux animations et en salle de jeux pour une personne.

L'adhésion famille prend en charge : un abonnement d'un an, le prêt de 4 jeux/jouets sur une période de 4 semaines maximum et l'accès illimité aux animations et en salle de jeux pour le foyer.

L'adhésion Collectivité prend en charge : un abonnement d'un an, le prêt de 6 jeux/jouets sur une période de 4 semaines maximum et l'accès illimité aux animations et en salle de jeux sur les créneaux prévus à cet effet et sur réservation uniquement

Le montant annuel est dû, quel que soit la date de la demande d'inscription et aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal et sont affichés à l'entrée de la Ludothèque et sur le site internet .

Article 4 : le prêt de jeu à domicile

Le prêt à domicile est d'une durée maximale de 1 mois et dans la limite de 2 jeux maximum pour un abonnement individuel et 4 jeux maximum pour un abonnement familial.

Les tickets découvertes permettent aux non-adhérents d'emprunter 2 jeux maximum sur une durée d'une semaine. Pour les jeux surdimensionnés, une caution sera demandée.

A chaque départ et retour, les jeux peuvent être vérifiés en présence de l'emprunteur. Afin de faciliter cette opération, les usagers sont tenus de s'assurer que le jeu soit complet, propre, en état de fonctionner et que les pièces de jeu soient rangées dans les sachets prévus à cet effet.

Le prêt de jeux est individuel, nominatif et engage la responsabilité de l'emprunteur.

Toute détérioration doit être signalée au ludothécaire qui juge alors de la possibilité de réparation. Le jeu ne doit pas être réparé par l'emprunteur, à sa propre initiative.

La commune dégage toute responsabilité si le jeu ou le jouet emprunté n'est pas utilisé dans le respect des consignes du fabricant et des normes en vigueur. Les jouets sont prêtés sans piles. Les matériaux de base de certains jeux de travaux manuels ne sont pas fournis.

Article 6 : Retards ou perte

En cas de perte de pièces, le jeu/jouet sera de nouveau basculé sur les prêts, diminuant ainsi le quota d'emprunt jusqu'au retour du jeu/jouet dans son intégralité. Si la pièce manquante n'est pas retrouvée, elle sera facturée.

En cas de dégradation mineur, l'adhérent sera facturé 2 euros par pièces détériorées.

En cas de dégradation majeure ou de non restitution, il sera demandé à l'utilisateur de remplacer le jeu/jouet à l'identique.

Si aucun remplacement n'est engagé par l'utilisateur après les relances par mail, le jeu/jouet fera l'objet d'un recouvrement par le Trésor Public.

En cas de récidives du non-respect du règlement intérieur, l'adhésion ne sera pas renouvelée.

Article 7 : Surveillance, assurance et responsabilité

Les usagers :

Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle ou familiale couvre leur enfant pour les activités qui se déroulent à la Ludothèque.

Il appartient aux accompagnateurs de vérifier que les enfants utilisent des jeux adaptés à leur âge.

En cas de dégâts matériels ou corporels causés par un enfant, la responsabilité civile des parents pourra être engagée.

Le personnel de la Ludothèque :

Le personnel a pour mission d'aider, conseiller, expliquer les règles de jeux, répondre aux demandes des usagers. Toutefois, les parents ou accompagnateurs restent responsables de leurs enfants. Le personnel de la Ludothèque n'est en aucun cas habilité à prendre en charge un enfant.

La Ludothèque :

La Ludothèque ne pourra pas voir sa responsabilité engagée si un enfant quitte seul la structure.

Tout utilisateur laissant sans surveillance des effets, jeux, et jouets personnels dans les locaux, le fait à ses risques et périls. La structure ne peut être responsable des objets ou vêtements perdus ou volés.

Article 9 : Validité du règlement

Tout usager par le fait de son inscription ou par l'achat d'un ticket (animation et/ou découverte) est soumis au présent règlement et s'engage à le respecter.

Article 10 : Application du règlement & Données Personnelles

Pour des raisons de sécurité, d'urgence ou pour assurer le bon fonctionnement du service public, les usagers doivent se conformer à toute nouvelle instruction du personnel.

Tout usager ou adhérent à la Ludothèque s'engage à se conformer au règlement. Des infractions au règlement peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit d'accès à la Ludothèque. La connaissance et l'acceptation de ce règlement sont indispensables avant toute inscription.

Les renseignements fournis sur le bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la ville de Lons-Le-Saunier afin de gérer les inscriptions à la Ludothèque et les prêts de jeux. Elles sont également utilisées pour envoyer les invitations à des événements organisés par la Ludothèque et effectuer les relances d'adhésion ou de retour de jeux. La base légale de ce traitement est le consentement. Vous devez manifester votre accord en cochant la case prévue à cet effet sur la fiche d'adhésion. Si cette case n'est pas cochée, votre inscription ne pourra pas être validée.

Les données d'identification sont conservées 1 an à compter de la fin de votre dernière inscription. Celles concernant les jeux empruntés sont conservées 3 mois à compter de la restitution du prêt. Elles sont destinées exclusivement aux agents de la Ludothèque.

Pour exercer vos droits Informatique et Liberté (droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la limitation et à la portabilité), ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des données de la Ville de Lons-Le-Saunier en écrivant à dpo@lonslesaubier.fr